



Le marché unique de l'Union européenne repose sur la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services.

La mission du SPF Economie est de créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services. Pour cela, nous avons développé une stratégie qui se veut être un moteur de la croissance. Cette stratégie est reprise dans le contrat d'administration.

Modélisée par une matrice, cette stratégie entend croiser, d'une part, les quatre « métiers-clefs » du SPF Economie : connaître le marché pour le régler correctement et le surveiller efficacement en veillant à se coordonner avec ses partenaires institutionnels et ses stakeholders ; avec, d'autre part, quatre « axes » stratégiques : favoriser la compétitivité de l'économie, protéger le consommateur, tendre vers une économie durable et assurer un marché transparent.

Fort de sa mission, le SPF Economie a donc développé une vision conforme aux engagements européens et s'inscrivant dans les priorités des ministres. Le Gouvernement fédéral a défini une stratégie visant à renforcer la compétitivité de nos entreprises, à soutenir le pouvoir d'achat des citoyens et à créer davantage d'emplois de qualité.

Le SPF Economie entend se positionner dans un partenariat loyal avec les régions afin de défendre l'intérêt général, garantir des relations équilibrées entre les acteurs du marché et soutenir la compétitivité de notre économie.

Jean-Marc Delporte
Président du Comité de direction





Du Ministère des Affaires économiques au **SPF Economie**

Le « Ministère des Affaires économiques » fut créé en 1934 lorsque les premières mesures économiques s'imposèrent en vue d'assurer le redressement économique et financier.

Depuis lors, ce ministère a subi de profondes restructurations et de nombreuses phases de régionalisation de compétences pour devenir aujourd'hui le « SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie ». On notera principalement les régionalisations de 1980, 1988, 1993, 2001, 2011 et 2014.

En synthétisant fortement, on pourrait dire que l'État fédéral conserve toutes les compétences économiques indispensables à la réalisation de l'Union économique et monétaire.



Le SPF Economie aujourd'hui

Mission

La mission du SPF Economie consiste à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique.

Vision

Le SPF Economie, inspiré par les valeurs de respect et d'excellence, entend développer une stratégie collégiale, au service des acteurs du marché des biens et des services, avec l'ambition de devenir, au sein de l'administration fédérale, le pivot de la régulation et de la coordination des politiques et de la gouvernance du marché intérieur, dans ses dimensions tant internes qu'externes et dans un dialogue permanent avec les régions.

Valeurs

Le SPF Economie prône un fonctionnement orienté clients, des exigences élevées de qualité et un contact respectueux avec les citoyens, les entreprises et les parties prenantes.



Nos valeurs

A votre service

Nous prestons des services d'intérêt général avec une orientation « clients ». Nous traitons nos propres collègues, les citoyens, les entreprises et les autres parties concernées comme nous souhaiterions qu'ils nous traitent.

Respect

Dans toute notre diversité, nous nous respectons mutuellement et respectons notre environnement. Nous agissons conformément au cadre déontologique de l'administration fédérale et faisons toujours preuve d'intégrité.

Forts ensemble

Nous collaborons dans une atmosphère positive avec les différents services et directions. Le travail d'équipe et la confiance sont des piliers essentiels permettant d'atteindre les objectifs communs.

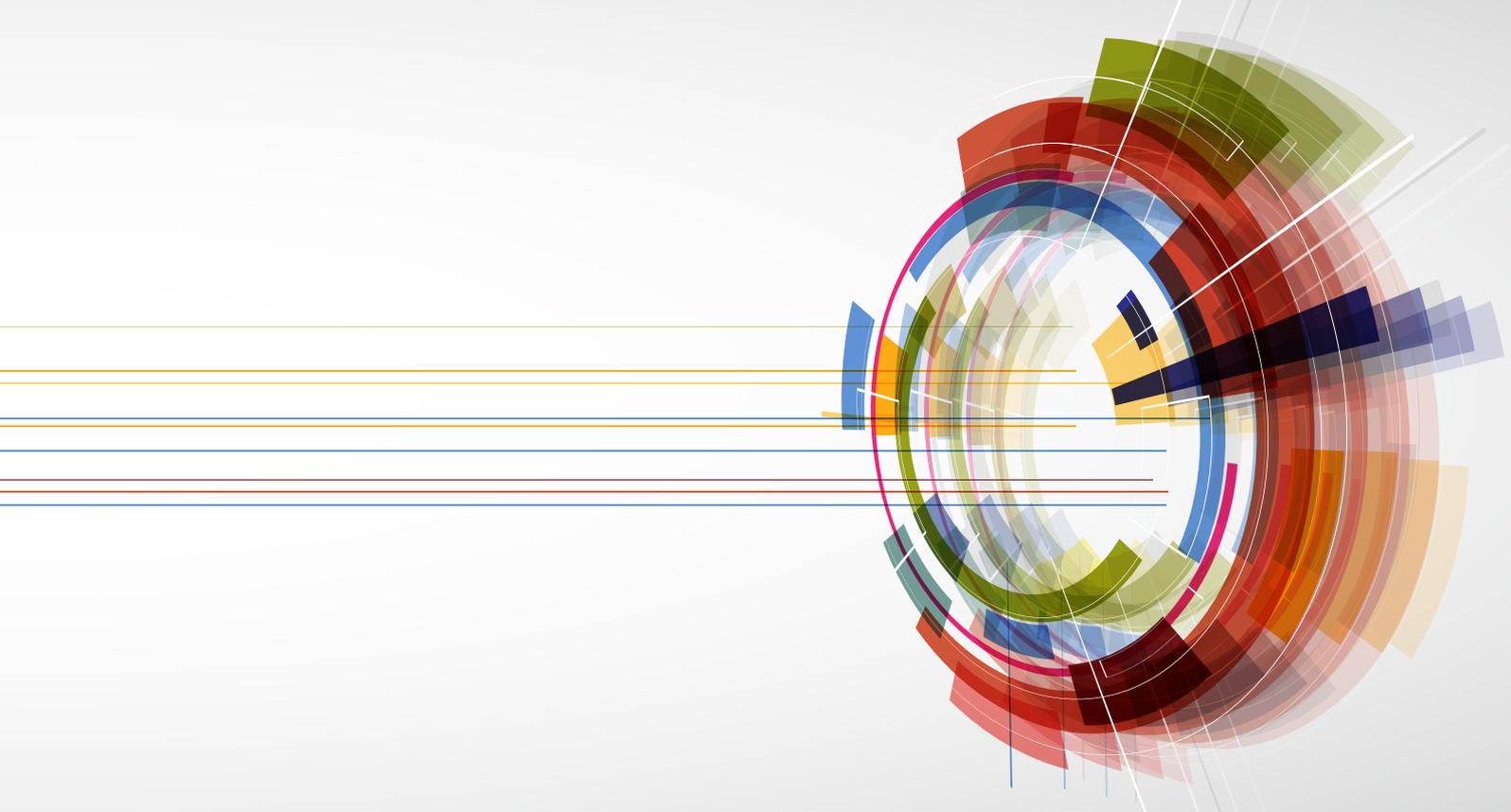
Excellence

Nous mettons un point d'honneur à exécuter notre travail de manière professionnelle et fiable et en sommes fiers. Nous ambitionnons d'être les meilleurs dans notre domaine.



Le **SPF** comme institution **certifiée**

Depuis la mi-novembre 2016, le Bureau du président est certifié ISO 9001. De cette façon il suit les traces de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité, qui est certifiée depuis 2010. ISO 9001 est une norme internationale pour le management de la qualité. Le système de management de la qualité veille à ce que l'organisation soit en état de fournir des produits et des services de qualité, conformément aux accords et aux objectifs fixés, tenant compte des attentes du client. Le focus du système de management de la qualité se situe sur une organisation orientée processus, avec une attention pour une amélioration continue et des actions correctrices démontrables.



Le contrat d'**administration**

Début janvier 2016, le SPF Economie a signé un contrat d'administration avec son ministre de l'Économie.

Ce contrat d'administration comprend les objectifs et les priorités stratégiques du SPF Economie pour une période de trois ans. Il est concrétisé annuellement dans un plan d'administration.



Le SPF, **acteur** de la **construction européenne**

En 2010, l'Union européenne a adopté une stratégie en faveur de la croissance et de l'emploi pour les dix années à venir : la stratégie Europe 2020. Elle succède à la stratégie de Lisbonne dans laquelle s'inscrivaient déjà les lignes d'action du SPF Economie. Elle vise à mettre en place les conditions pour une croissance intelligente, durable et inclusive, trois priorités qui se renforcent mutuellement. Pour y parvenir, l'Europe s'est fixé cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie, au travers de sept initiatives phares et en s'appuyant sur divers instruments, dont notamment le marché unique.

La mise en œuvre de la stratégie UE 2020 et son suivi s'inscrivent dans le cadre du semestre européen, cycle annuel de coordination des politiques économiques et budgétaires des Etats membres de l'UE.

La Commission européenne, qui est entrée en fonction en novembre 2014, rencontre les défis de la stratégie UE 2020. Elle a fait de l'augmentation de l'emploi, de la croissance et des investissements sa priorité principale et fait en sorte de l'approfondir par un marché unifié dans toutes les industries et dans toutes les politiques. En 2014, un plan d'investissement pour l'Europe et le Fonds européen pour les investissements stratégiques furent déjà présentés, suivis en 2015 par l'Union européenne Energie, une stratégie pour un marché unique digital, une union des marchés des capitaux et une stratégie unique de marché interne. La plupart des actions de ces stratégies sont suivies par les différents services du SPF Economie.



La stratégie du **SPF Economie**

La stratégie du SPF Economie s'inspire largement de la stratégie européenne UE 2020.

Le SPF Economie veille au respect du cadre normatif de l'union économique et assure un rôle fédérateur dans la gouvernance du marché intérieur, dans un souci d'ouverture, d'écoute et de partenariat avec les régions.

Attentif à l'évolution des enjeux internationaux, le SPF Economie entend être en phase avec les nouveaux objectifs européens et apporter son soutien aux priorités socio-économiques de notre Gouvernement. La note de politique générale des ministres de tutelle est la traduction politique des priorités que les ministres et le Gouvernement fédéral déterminent pour le SPF Economie.

La stratégie du SPF Economie est structurée sur la base d'une « matrice » et selon une approche transversale, laquelle s'articule autour de quatre métiers-clefs et de quatre axes stratégiques prioritaires.



Les **quatre** métiers

Coordonner

Assurer une concertation efficace ainsi qu'une bonne coordination entre les différents niveaux de pouvoir belges (fédéral-régions) et entre les parties prenantes (consommateurs-entreprises-associations professionnelles, etc.) afin de défendre au mieux les positions économiques de notre pays en Europe et au niveau international.

Connaître

Au-delà des connaissances techniques ou scientifiques, rassembler, conserver et utiliser les connaissances relatives au fonctionnement du marché et à la compétitivité des acteurs du marché et des secteurs.

Réglementer

Garantir une réglementation économique efficace de manière à équilibrer les rapports de force sur le marché et à stimuler la concurrence et l'innovation.

Surveiller

Cette tâche de surveillance du marché va bien au-delà de la simple inspection, elle concerne également l'information délivrée aux acteurs du marché : la prévention, la responsabilisation (« empowerment »), le maintien de la réglementation et la médiation.



Les **quatre axes stratégiques**

Favoriser la compétitivité de l'économie

Stimuler une économie compétitive de manière à développer le positionnement de la Belgique par rapport aux autres pays. Seule cette optique permet de garantir un niveau de vie et un taux d'emploi élevés.

Protéger le consommateur

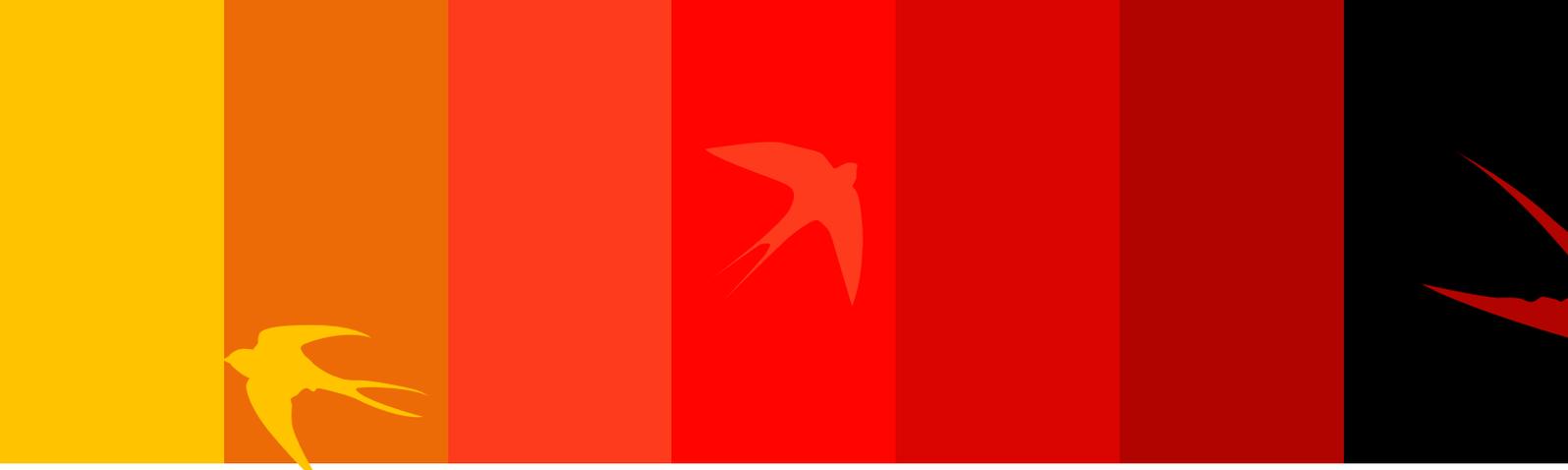
Assurer la protection du consommateur en vue de garantir ses droits. Les consommateurs occupent une place privilégiée sur le marché et ils doivent avoir confiance en lui.

Tendre vers une économie durable

Tendre vers une économie durable qui tient compte des préoccupations économiques, sociales, sociétales et écologiques.

Assurer un marché transparent

Garantir un marché transparent pour contribuer à une saine concurrence entre tous les acteurs du marché. L'information, l'étiquetage, l'indication des prix, les contrats, les normes ou encore les statistiques sont autant d'éléments nécessaires à une politique économique efficace.



Les directions **générales**

Les différentes directions générales assurent des missions d'aide à la décision et à la gestion dans les domaines évoqués ci-après de manière succincte :

Energie

Crée les conditions d'un approvisionnement énergétique sûr, durable, abordable et sécurisé.

Réglementation économique

Elabore un cadre légal et réglementaire y compris en matière de société de l'information, propriété intellectuelle, protection du consommateur, crédit hypothécaire, etc. dans l'intérêt de tous les acteurs.

Analyses économiques et Economie internationale

Développe une connaissance fine du marché et de ses secteurs économiques et défend leurs intérêts aux niveaux européen et international.

Politique des P.M.E.

Stimule l'esprit d'entreprise en développant un cadre réglementaire adapté aux PME et aux indépendants et analyse leur situation socio-économique spécifique.

Qualité et Sécurité

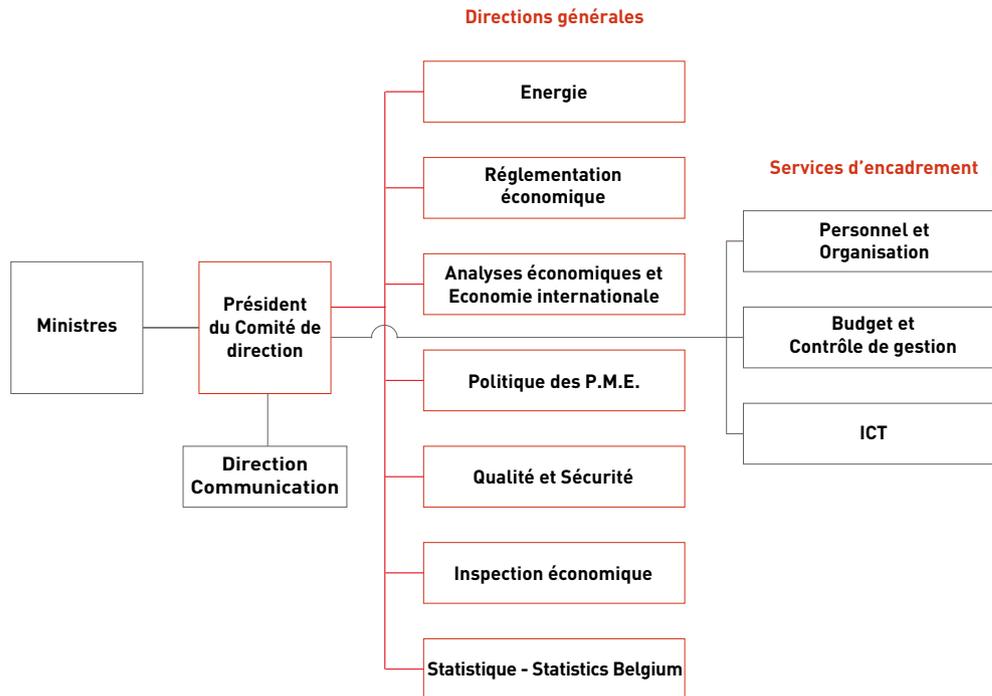
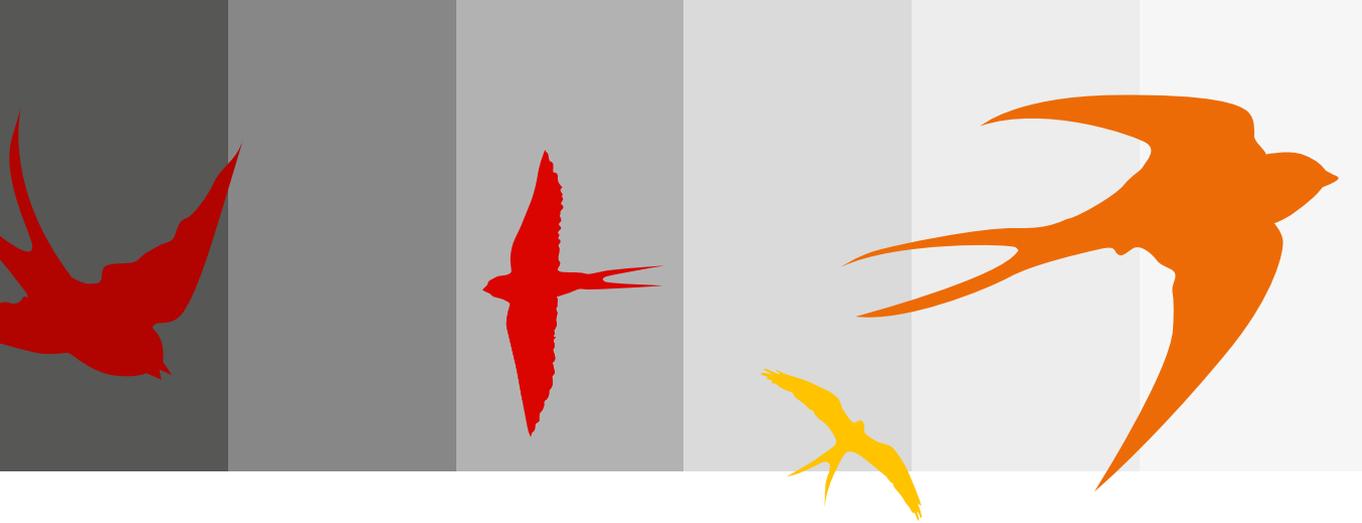
Renforce la confiance envers les produits, services et installations par le contrôle, la certification et la normalisation, tout en stimulant l'innovation.

Inspection économique

Veille au respect de la législation économique et est le médiateur dans la résolution alternative de conflits.

Statistique - Statistics Belgium

Est responsable de la production des statistiques nationales (officielles) en Belgique. Elle est également chargée de la production de statistiques européennes. De plus, en tant que partenaire de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN), elle est légalement tenue de collecter les données de base pour les autres partenaires de l'ICN (Banque nationale de Belgique, Bureau fédéral du Plan, Observatoire des Prix) afin que ceux-ci puissent établir leurs statistiques.



Quelques **exemples**
du champ d'action
du **SPF Economie**



Code de **droit économique**

Le SPF Economie a élaboré un cadre légal intégré, clair et durable réorganisant la législation économique dans un code regroupant et modernisant au besoin les lois relevant du droit économique. Cette codification du droit économique a pour but de créer un instrument de nature à stimuler l'activité et la croissance économique. En outre, le code doit contenir le cadre juridique économique général pour constituer un instrument efficace de politique économique. Ces objectifs peuvent être notamment atteints en réalisant les différents sous-objectifs suivants :

1. la stimulation du fonctionnement efficient du marché ;
2. la stimulation de la transparence de la réglementation ;
3. la garantie de la sécurité juridique et de la stabilité ;
4. l'élaboration d'une réglementation uniforme, souple et claire ;
5. la suppression des contradictions causées par le morcellement des lois dans le domaine économique.

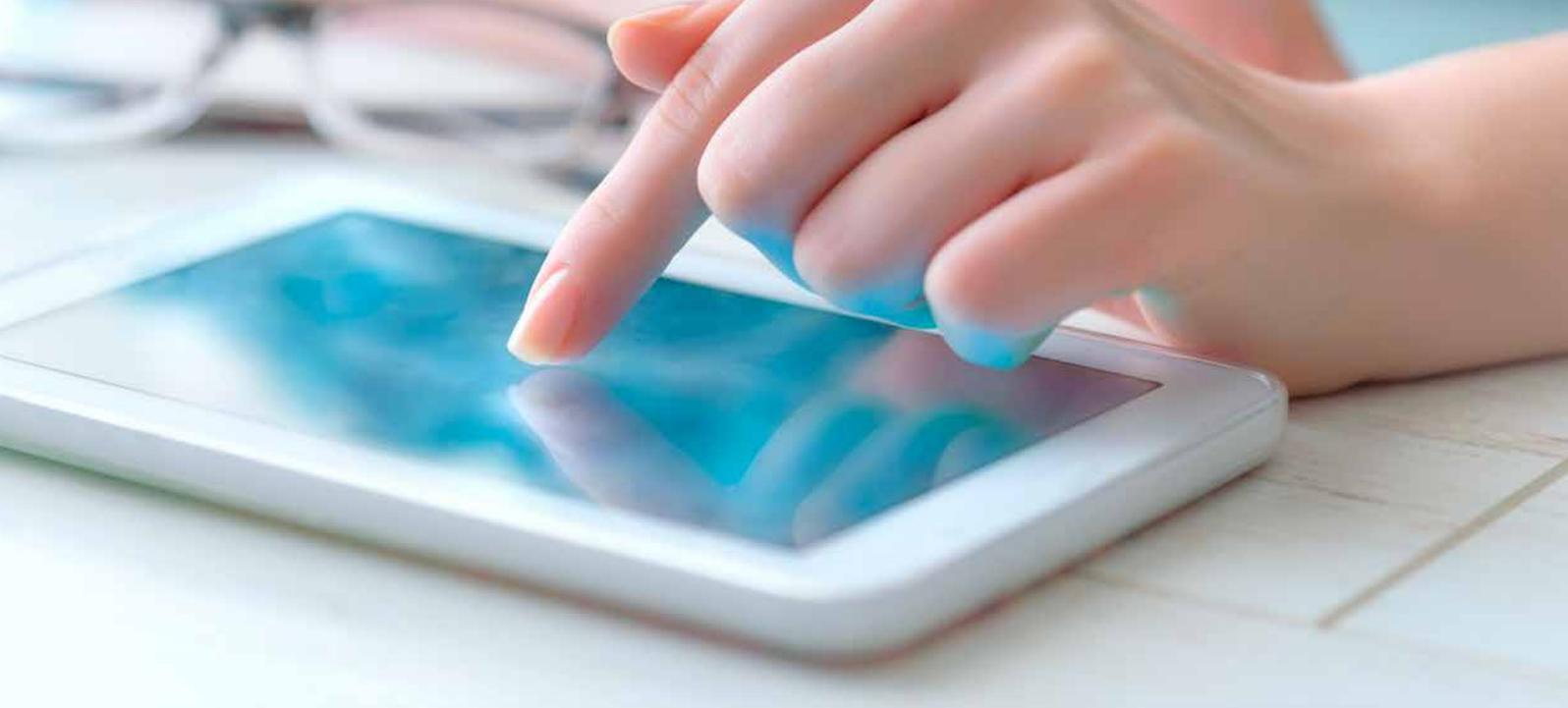
Entre-temps, de nombreux livres ont été élaborés. Ainsi, le livre VII contient toute une série de règles légales sur les « Services de paiement et de crédit », dont le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire, le fonctionnement de la Centrale des Crédits aux Particuliers, les services de paiement, dont le service bancaire de base, l'offre d'un compte de paiement, où sont également réglés le virement, la domiciliation et l'utilisation de la carte. Notamment en raison de la nouvelle législation européenne, ce livre subira encore de nombreuses modifications et adaptations au cours des prochaines années.



Banque-Carrefour des Entreprises

La Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) est la source authentique qui répertorie toutes les informations de base des entreprises. Chaque entreprise reçoit un numéro d'entreprise unique que les administrations utilisent afin de l'identifier. Ainsi, la BCE joue un rôle central dans la simplification administrative. La BCE a développé des services spécifiques pour les différents groupes-cibles. Les données publiques sont rendues accessibles à tous via BCE Public Search ou les fichiers Open Data. Ainsi, certaines données des entreprises peuvent être facilement consultées par le grand public.

Les entrepreneurs peuvent consulter leurs propres données et adapter certaines données de leur entreprise via l'application My Enterprise.



Point de contact en ligne pour les consommateurs et entreprises

Le Point de contact (pointdecontact.belgique.be) est une plateforme en ligne où les consommateurs et les entreprises peuvent signaler les tromperies, fraudes, arnaques ou escroqueries. Sur la base de questions concrètes, ils reçoivent immédiatement une réponse reprenant un avis et/ou un renvoi à l'instance compétente pouvant les aider. S'il s'agit d'un nouveau phénomène, le signalement est alors transmis à l'instance compétente qui se charge d'y répondre. Parallèlement, les signalements sont analysés par les autorités compétentes qui initient une enquête si nécessaire.



Analyses **économiques**

Le SPF Economie analyse l'activité économique à travers quatre grandes lignes maîtresses :

- l'analyse et l'observation des prix ;
- le fonctionnement du marché ;
- la compétitivité ;
- la conjoncture.

Grâce à des documents phares tels que le rapport annuel de l'Observatoire des Prix, le screening horizontal du marché, le Tableau de bord de la compétitivité et le Panorama sectoriel, le SPF Economie suit de très près l'environnement économique. De cette manière, nous pouvons faire résonner la voix du SPF Economie auprès des décideurs politiques, des institutions internationales (comme le FMI, l'OCDE, la Commission européenne), des stakeholders locaux et différents médias.



Accréditation (**BELAC**)

La conformité des produits et services qui font partie de notre quotidien est un élément essentiel pour la protection du consommateur et le bon fonctionnement des secteurs économiques. Il s'agit aussi bien de la sécurité d'un ascenseur, d'une installation électrique ou d'un jouet, que de la salubrité des denrées alimentaires, en passant par la maîtrise de la gestion environnementale, etc.

Placé sous la responsabilité du SPF Economie, l'organisme belge d'accréditation BELAC est chargé d'accréditer les laboratoires, les organismes d'inspection et les organismes de certification qui évaluent la conformité des produits ou services. L'accréditation atteste de la compétence, de l'indépendance et de l'impartialité de ces organismes et renforce la confiance dans les certificats et rapports qu'ils émettent. Le fonctionnement des marchés est harmonisé et facilité, les barrières techniques aux échanges commerciaux sont évitées, les produits innovants peuvent se faire connaître et une saine concurrence se met en place.



Observatoire des **PME**

Poursuivant l'objectif de devenir un centre de connaissance à moyen terme, l'Observatoire des PME traite diverses matières liées aux PME. Il effectue un travail d'étude et d'autres tâches préparatoires, d'initiative ou à la demande du ministre qui a les PME dans ses attributions. Plus précisément, mais sans être exhaustif, son travail consiste à collecter des données quantitatives et qualitatives en vue de les analyser, il publie d'ailleurs un tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants reprenant l'évolution du secteur sous plusieurs aspects et participe à l'adaptation et à l'évaluation de la législation ainsi qu'à l'accompagnement des études externes en la matière. L'Observatoire des PME est dès lors en contact avec les organisations représentant les PME ainsi qu'avec les services publics internes et externes. Il collabore par ailleurs à la politique internationale, en particulier dans le domaine de la simplification administrative, de la promotion de l'entrepreneuriat et du marché intérieur. En concertation avec les régions, il exprime la position belge dans les enceintes internationales. L'Observatoire des PME apporte également son soutien dans le cadre du test PME portant sur les réglementations fédérales.



Contrôle de l'infrastructure et des produits énergétiques

24

Garantir une infrastructure ainsi que des produits énergétiques sûrs et de qualité est l'une des missions centrales du SPF Economie. Ainsi, il ne définit pas uniquement le cadre législatif pour, entre autres, la sécurité des installations électriques, les appareils électriques et au gaz, l'attribution de labels énergétiques et la qualité des produits pétroliers mais effectue aussi des contrôles ciblés pour en garantir le respect.

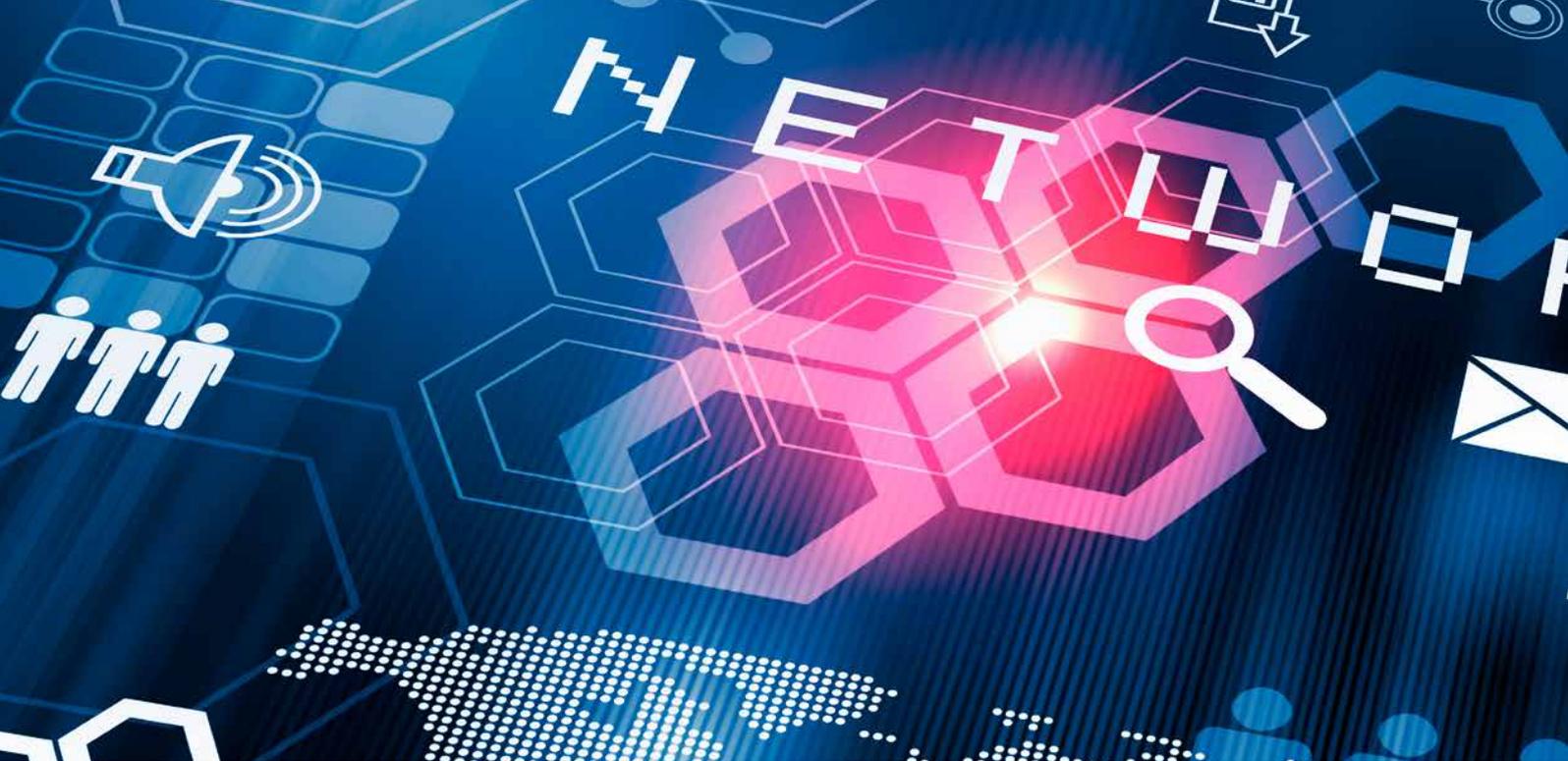
En route vers une **économie durable**

Un Centre de connaissance en matière d'économie durable a été mis en place fin 2016. Il contribue notamment à la collecte des bonnes pratiques et, à terme, le centre fonctionnera comme une plateforme d'échange entre nos stakeholders et les principaux acteurs de l'économie durable. Le centre coordonnera notamment les actions en matière d'économie circulaire. Parmi les autres matières traitées par le centre, on retrouvera par exemple :

- la définition, le monitoring et l'évolution des prix des produits et services durables ;
- l'étude des phénomènes d'obsolescence programmée (projet en cours) et la mise en œuvre de politiques et mesures fédérales ad hoc de protection du consommateur et d'augmentation de la durée de vie des produits ;
- la mise en place d'un point de contact pour que les consommateurs puissent dénoncer des cas perçus comme étant de l'obsolescence programmée ;
- le développement d'indicateurs visant à mesurer les évolutions en matière d'économie circulaire ;
- une feuille de route reprenant 21 mesures clés en matière d'économie circulaire initiée par les ministres K. Peeters et M.C. Marghem ;
- une campagne nationale de sensibilisation aux achats durables et labels ;
- une enquête sur les impacts et opportunités de l'économie durable pour les entreprises ;
- une analyse en benchmarking sur la gestion administrative de l'économie durable chez nos voisins (France, Pays-Bas et Allemagne).

Le centre assure aussi la participation à des groupes de réflexion sur l'économie collaborative.





Commerce **international**

Dans le cadre de la politique commerciale, le SPF Economie prend part à l'élaboration et à la gestion

- des instruments de défense commerciale (antidumping, antisubventions et sauvegardes) ;
- des suspensions et des contingents tarifaires ;
- des régimes économiques douaniers ;
- de l'origine des marchandises (certificats d'origine inclus).

Le SPF Economie contribue ainsi à accroître la compétitivité des entreprises belges.



Accords commerciaux

Le SPF Economie suit de près les accords commerciaux négociés entre l'Union européenne et ses partenaires. Pour ce faire, il rédige des analyses ciblant les intérêts de politique commerciale de la Belgique dans le cadre des futurs accords. Ce travail est mené en collaboration avec le SPF Affaires étrangères, les fédérations professionnelles et les régions. Au-delà de ce travail de préparation préalable aux négociations, il suit la préparation et les réunions spécifiques du Conseil de l'Union européenne. Les intérêts des secteurs économiques sont ainsi relayés depuis la négociation du mandat jusqu'à la conclusion des accords commerciaux. Les entreprises belges sont informées via leurs fédérations professionnelles et les chambres de commerce lors de réunions de concertation organisées par le département.



Propriété intellectuelle

Le SPF Economie est chargé de délivrer et gérer les titres belges de propriété industrielle, d'informer les usagers en matière de propriété intellectuelle, de préparer les textes législatifs, de conseiller le gouvernement et de représenter la Belgique sur le plan international. La propriété intellectuelle regroupe la propriété industrielle (brevets d'invention, marques, dessins et modèles, certificats d'obtention végétale) ainsi que le droit d'auteur et les droits voisins. Les droits de propriété industrielle s'acquièrent par un dépôt effectué au sein d'un office national (en Belgique, l'OPRI) et le droit d'auteur s'acquiert sans formalités.

Se protéger par des droits de propriété intellectuelle permet d'obtenir les moyens d'agir contre les contrefacteurs et les pratiques déloyales, mais aussi de valoriser les innovations et de stimuler la créativité. Ainsi, posséder un portefeuille de brevets, de marques, de dessins et modèles, contribue à enrichir le capital immatériel d'une entreprise, et peut constituer une source de revenus.

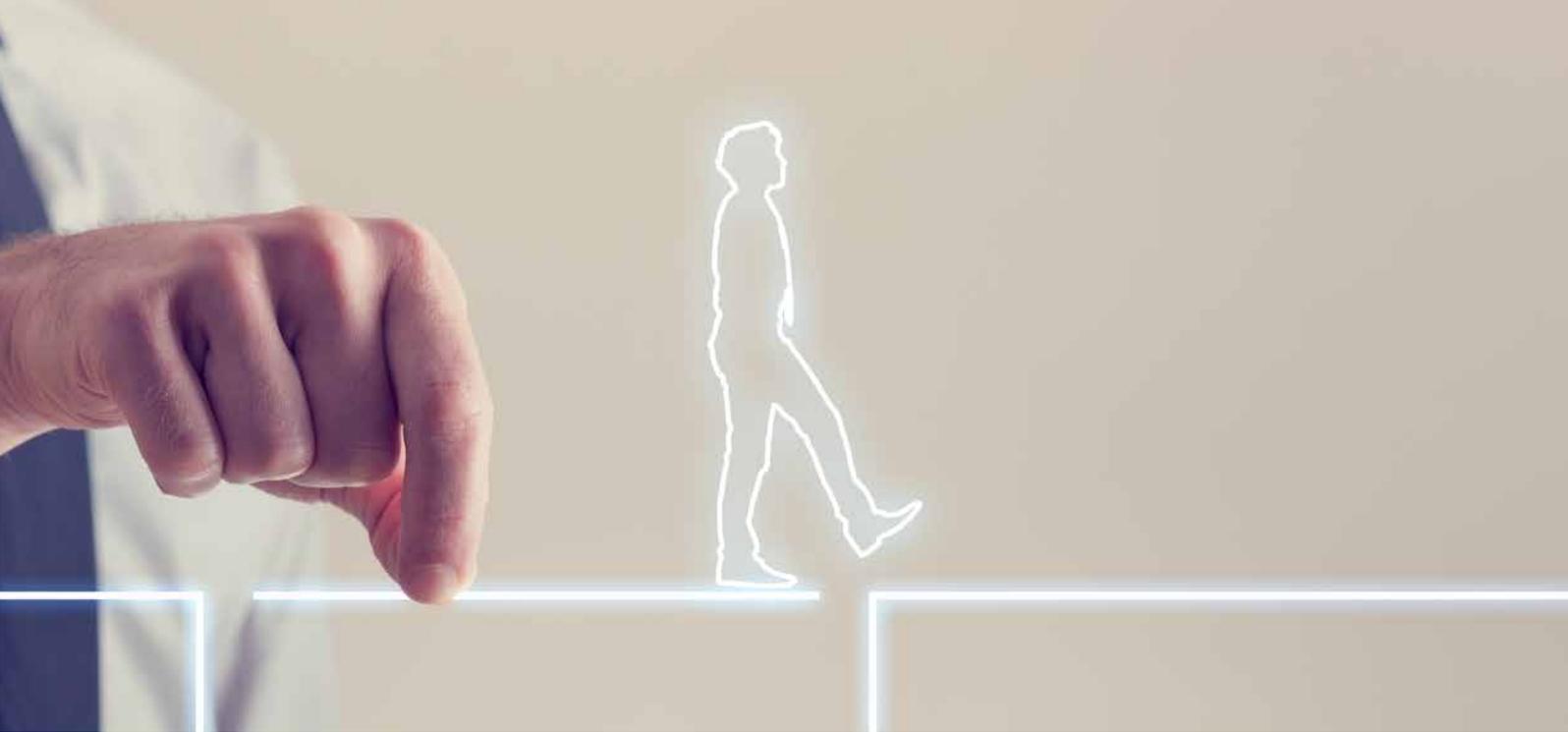
Des conditions doivent cependant être remplies pour faire valoir valablement un droit de propriété intellectuelle (par exemple, pour être brevetée une invention doit être nouvelle, inventive, susceptible d'une application industrielle et licite).



Lutte contre la **fraude économique** et le **piratage**

Le non-respect d'une réglementation amène l'insécurité et un préjudice économique pour les entreprises respectueuses de la légalité. Grâce à son Point de contact (pointdecontact.belgique.be), l'inspection économique identifie les éventuels dysfonctionnements du marché et veille plus généralement à préserver la concurrence loyale en agissant sur les plans préventif et répressif. Le SPF Economie participe par ses enquêtes à la lutte contre la fraude et le piratage économiques, comme par exemple :

- la lutte contre la fraude massive (toutes formes de fraude utilisant les techniques de communication de masse telles que le télémarketing, internet, les mailings de masse) ;
- la lutte contre des pratiques commerciales trompeuses et agressives en harcelant les consommateurs au moyen de campagnes publicitaires par téléphone ;
- le contrôle du commerce électronique ;
- la lutte contre la contrefaçon et la piraterie en ce compris les contrôles auprès de vendeurs de contrefaçon sur les réseaux sociaux et sur les faux sites internet de vêtements de marques.



Guidance

La guidance s'inscrit dans la palette des instruments utilisés par l'Inspection économique pour veiller au respect de la réglementation : information, prévention, guidance, empowerment, médiation et, finalement, répression. Il s'agit de documents reprenant des points d'attention et des directives pour les entreprises ainsi que de l'information quant à la manière dont la législation doit être interprétée.



Belmed

Vous êtes un particulier et vous avez un problème avec un commerçant ? Vous êtes un commerçant et vous avez un problème avec un consommateur ? Vous êtes commerçant et vous avez un problème avec un autre commerçant ?

Belmed assiste les consommateurs confrontés à un litige. En effet, la plupart des transactions commerciales entre un consommateur et une entreprise se déroulent sans problème. Mais dans certains cas, cela ne se passe pas comme prévu (produits non conformes, livraison tardive, facture erronée...). Si le litige persiste, la médiation peut être une solution à envisager. Avec la médiation en ligne, Belmed peut s'avérer une aide précieuse pour résoudre les litiges entre commerçants.

Plus d'informations sur : <https://economie.fgov.be/fr/themes/line/belmed-mediation-en-ligne>



Digital Single Market Strategie (**DSM**)

La stratégie pour le marché unique numérique de la Commission européenne, proposée en mai 2015, se compose de 16 points d'action fondés sur trois piliers :

- le 1^{er} pilier comprend des mesures pour améliorer l'accès en ligne aux biens et services numériques ;
- le 2^e pilier comprend des mesures pour le développement d'un environnement dans lequel les réseaux et services numériques peuvent se développer ;
- le 3^e pilier comprend des mesures pour créer un moteur de l'économie numérique de l'Europe de la croissance.

Divers sujets sont abordés dans la stratégie de ce DSM, notamment la réforme du droit européen des droits d'auteur, la révision des règles pour les médias audiovisuels, le géo-blocage, les services de colis transfrontaliers, la réforme du cadre des télécommunications, le traitement des données personnelles, le développement d'une économie basée sur les données...

Pour la plupart des 16 points d'action, des propositions législatives ont déjà été lancées dans la période de 2015 à 2016 et ces propositions sont négociées à l'heure actuelle dans les différents groupes de travail du Conseil de l'UE.

Les différents services du SPF Economie suivent les sujets DSM et participent à l'élaboration des positions belges.

Limitation de la **charge administrative**

En étroite collaboration avec les différentes fédérations d'entreprises, le SPF Economie tâche de limiter au minimum la charge administrative, au travers d'un screening permanent de l'ensemble de ses enquêtes. A cet effet, elle met en œuvre plusieurs techniques éprouvées comme supprimer des enquêtes, réduire la taille des échantillons, diminuer la fréquence, relever les seuils de déclaration, préremplir les formulaires à l'aide d'informations disponibles auprès d'autres sources, réduire le nombre de questions, éviter le « gold-plating »... Par ailleurs, le SPF Economie s'investit pleinement dans l'exploitation des mégadonnées (big data) et l'utilisation du webscraping.





Big data : la troisième révolution des données pour les statistiques officielles ?

Les mégadonnées (big data) sont pleinement d'actualité et le SPF Economie y voit lui aussi de nouvelles opportunités. Les personnes et les objets laissent en continu des « traces » numériques derrière eux, au moyen de capteurs, de caméras, de téléphones mobiles, de tablettes, d'appareils GPS, de paiements électroniques, de retraits ou d'activités en ligne en tout genre, etc. En principe, il est possible d'exploiter cet immense flot de données, en grande partie déstructuré, afin de produire des statistiques plus rapidement et plus efficacement, voire de décrire des phénomènes inexplorés jusqu'à présent.

Le SPF Economie mène actuellement des projets concrets pour exploiter des types prometteurs de mégadonnées : données de scanning du commerce de détail, données de téléphonie mobile, « webscraping » via les robots des sites internet. Elles constituent l'amorce d'une troisième révolution des données dans le domaine de la statistique, après les enquêtes auprès des citoyens et des entreprises et l'utilisation, plus récente, des fichiers administratifs.

Amélioration de la qualité du service grâce aux **Open Data**

Le portail dédié aux Open Data contient toute une série de fichiers de données en format « ouvert » (libre et facile à réutiliser) sur des thèmes variés comme la population, les revenus, les prix et l'utilisation du sol. Les Open Data facilitent la réutilisation de ces informations statistiques importantes, non seulement pour le monde politique mais aussi pour la recherche scientifique, les entreprises et le grand public.





Normalisation

Dans un monde globalisé, les normes techniques ont pour rôle de stimuler la productivité et l'innovation, tout en prenant en compte la protection des consommateurs et des travailleurs ainsi que les défis environnementaux.

Depuis 2003, les acteurs du marché jouent un rôle accru dans les travaux de normalisation afin de mieux répondre à ces enjeux économiques et sociétaux.

Sur la base des avis du Conseil supérieur de Normalisation, le SPF Economie et le Bureau de Normalisation ont ensemble pour objectif actuel de renforcer l'implication de tous les acteurs du marché aux processus de normalisation. Ceci signifie non seulement la grande industrie, mais aussi les PME, les représentants des consommateurs, des travailleurs et des milieux environnementaux.

La politique de normalisation fait l'objet d'une évaluation régulière.

Guichet **unique**

La simplification administrative est un point d'intérêt important pour le SPF Economie. C'est pourquoi les guichets d'entreprises agréés doivent exercer la tâche de guichet unique, telle que prévue par la directive « services ».

Cela signifie que toute entreprise belge ou étrangère, débutante ou déjà établie, peut demander au guichet des informations concernant tous les permis et autorisations nécessaires à l'exercice, en Belgique, d'une activité indépendante. Le guichet peut lui-même prendre la décision pour certains permis et autorisations.

Si cela n'est pas le cas, le guichet assiste l'entreprise dans sa procédure auprès de l'autorité compétente. Le SPF Economie, en charge du contrôle et de la surveillance des guichets d'entreprises agréés, veille à ce que les guichets continuent à adapter et améliorer leur fonctionnement.





L'ambassadeur PME auprès de la **Commission européenne**

38

L'ambassadeur PME porte et défend les souhaits et préoccupations des autorités publiques et des PME belges, auprès de la Commission européenne, dans des domaines qui concernent les PME. Il veille également à ce que l'Autorité fédérale mette en œuvre ce qui lui incombe au sein du « Small Business Act » et encourage les réalisations des entités fédérées en la matière. Toutes ces missions sont assurées par le biais d'une coordination et d'une concertation avec les différents acteurs concernés.

Indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC) reflète l'évolution des prix des biens et services de consommation achetés par un ménage moyen. Afin de pouvoir mesurer l'évolution des prix, il faut suivre un ensemble représentatif de biens et de services : le panier de l'indice. L'IPC ayant pour année de référence 2013 = 100, qui est entré en vigueur en janvier 2014, est actualisé annuellement en janvier. De cette manière, l'indice reste représentatif au fil du temps et l'inflation mesurée n'est pas biaisée à mesure que l'indice vieillit. Les enquêteurs de la DG Statistique du SPF Economie relèvent les prix qui sont ensuite traités par le service central pour le calcul de l'indice des prix à la consommation de la Belgique. Pour de nombreux groupes de produits (l'alimentation, les boissons, les produits d'entretien...), les relevés de prix sur le terrain ont été remplacés par des « données de scanning » (les données scannées aux caisses des supermarchés). L'indice de ces groupes de produits n'est donc plus basé sur un échantillon de produits mais sur l'ensemble des produits affichant des ventes représentatives dans les groupes concernés. Grâce à cette méthode, l'indice reflète plus fidèlement le comportement d'achat réel des consommateurs.

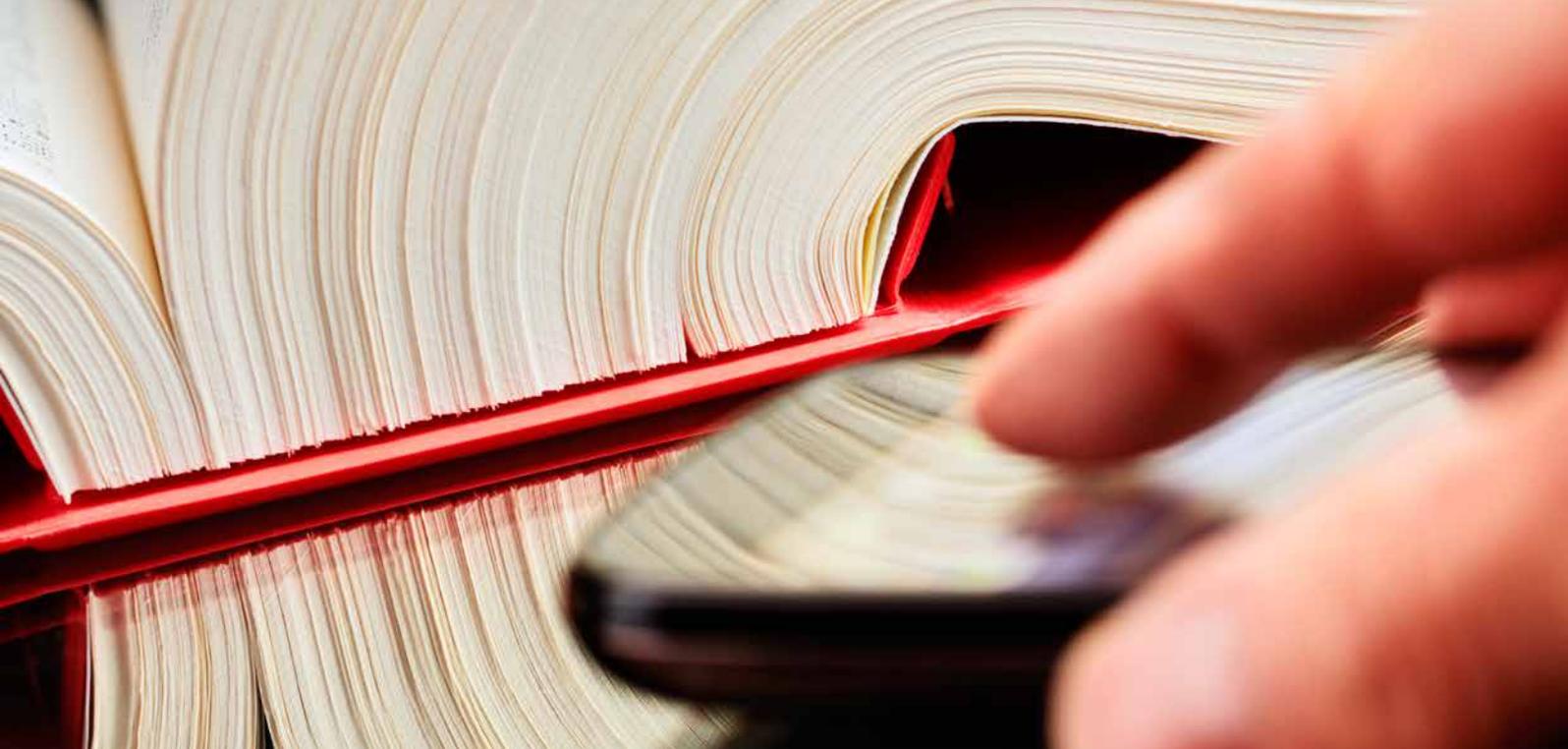
L'indice santé est dérivé de l'indice des prix à la consommation et s'obtient en soustrayant certains produits du panier de l'indice, à savoir les boissons alcoolisées, le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. L'indice santé est utilisé pour l'indexation des loyers et constitue la base de l'indice lissé (= la moyenne des indices santé des quatre derniers mois). L'indice lissé sert, quant à lui, de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de certains salaires et traitements.



Métrologie

Le SPF Economie veille à ce que les mesures effectuées dans le circuit économique soient réalisées correctement. Il s'agit par exemple de la justesse des indications sur les compteurs d'électricité, sur les balances des magasins mais aussi sur les appareils utilisés lors du contrôle technique de véhicules. Le SPF Economie élabore et contrôle à cette fin la réglementation métrologique. Il soutient également la compétitivité des entreprises belges en fournissant l'infrastructure technique et la compétence scientifique nécessaires pour mettre en œuvre des étalons de mesure de la plus haute précision et des services compatibles avec ceux d'autres pays.





Code du droit des **assurances**

A l'instar du Code de droit économique, le droit des assurances est aussi étudié minutieusement. Le SPF Economie s'attèle à rassembler dans un corps un ensemble de règles actuellement dispersées et éclatées en textes législatifs et réglementaires émanant de différents régulateurs.

Les sous-objectifs poursuivis sont notamment les suivants :

- assurer une meilleure cohérence de l'ensemble de la réglementation ainsi qu'une meilleure lisibilité de cette matière complexe ;
- améliorer la sécurité juridique tout en veillant à la protection de la partie faible, le consommateur ;
- apporter des solutions à des problématiques importantes telles que la modification des contrats ;
- tenir compte des nouvelles technologies comme celles relatives à la digitalisation ;
- réguler le marché et rendre son fonctionnement efficient.



Financement des **PME**

L'Observatoire des PME est chargé d'évaluer la loi du 21 décembre 2013 relative au financement des PME. Cette analyse se base notamment sur les résultats d'une enquête, réalisée en collaboration avec les services ICT et statistiques du SPF Economie, auprès de 9.958 entreprises.

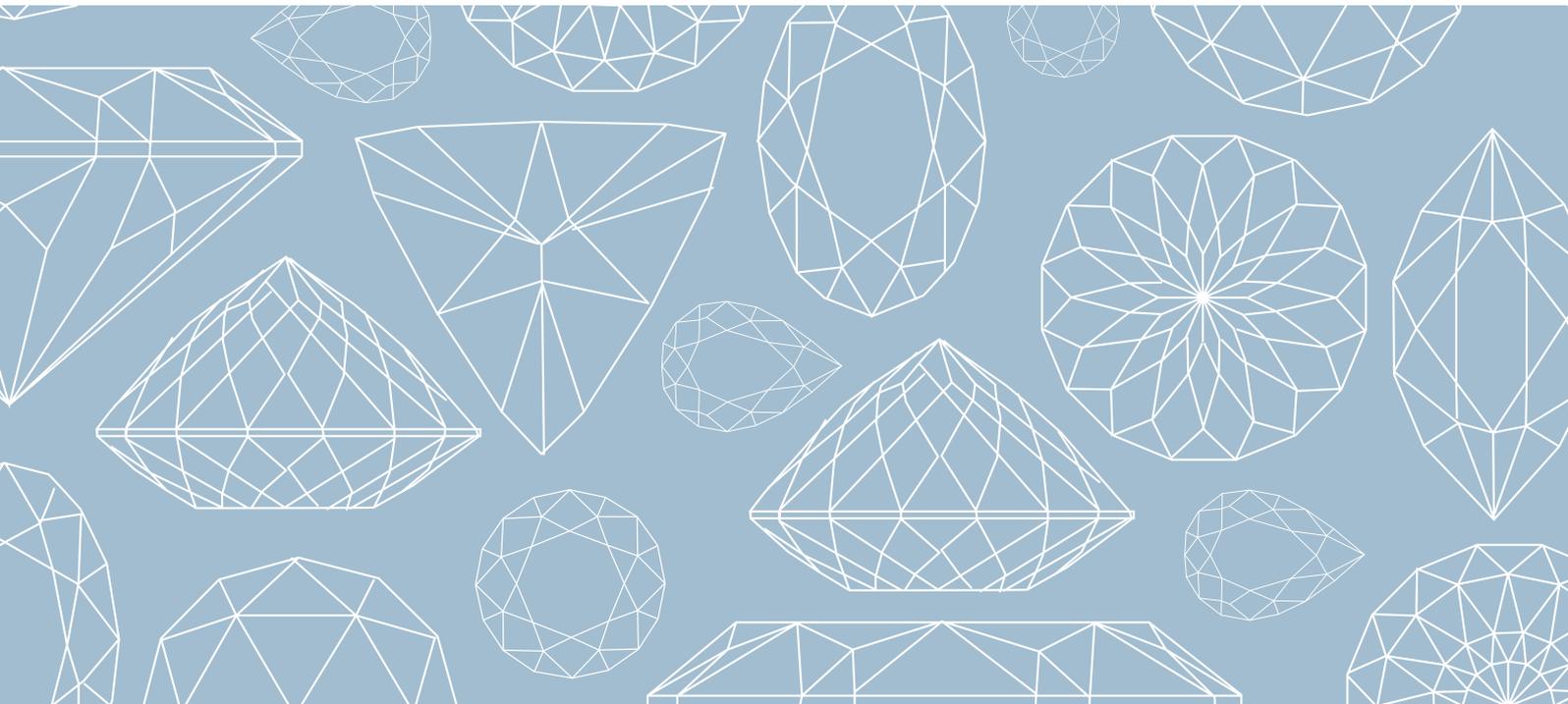
L'Observatoire des PME contribue également chaque année à la rédaction du rapport « Financing SMEs and Entrepreneurs, an OECD Scoreboard » de l'OCDE.

Diamants

Le SPF Economie joue un rôle essentiel dans le secteur diamantaire. Il assure la surveillance d'un ensemble d'actes accomplis dans le secteur du diamant en Belgique :

- l'enregistrement des diamantaires ;
- l'inspection physique des colis de diamants importés et exportés (centralisation des formalités au Diamond Office) ;
- la déclaration annuelle obligatoire des stocks et de l'activité.

Il est également compétent pour la mise en œuvre du système de certification du processus de Kimberley pour le commerce international de diamants bruts (KPCS). Le SPF Economie est en outre l'autorité de contrôle de surveillance du secteur diamantaire dans le cadre de la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.





REACH

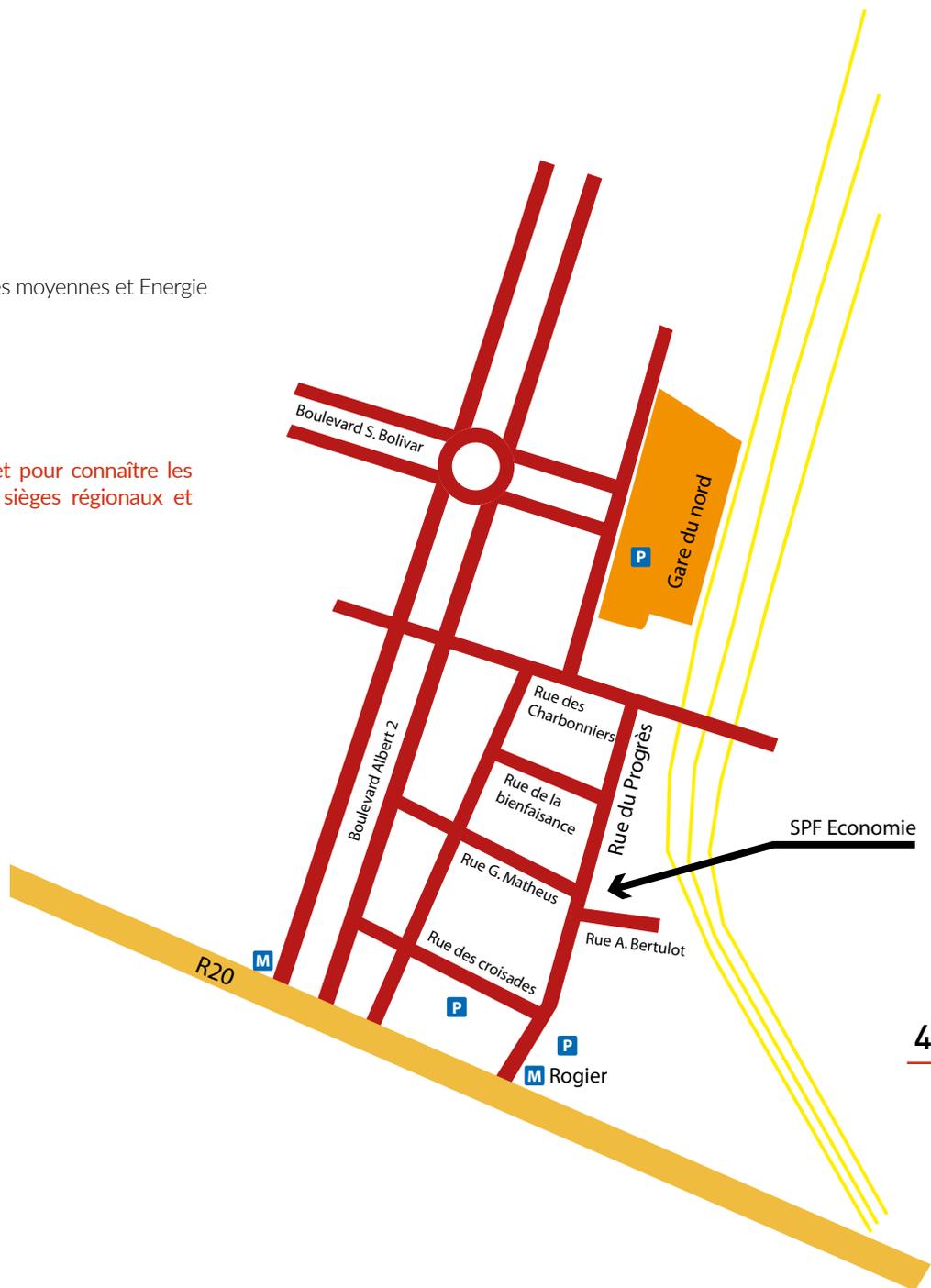
Le SPF Economie contrôle l'application du Règlement REACH pour ce qui est de la compétitivité des entreprises, du respect du marché intérieur et du développement des innovations. REACH requiert un suivi méticuleux de manière à pouvoir maintenir l'équilibre entre les trois composantes du développement durable. Le Règlement REACH s'inscrit en effet dans le cadre du Sommet mondial pour le Développement durable de Johannesburg (2002).

Le SPF Economie a mis sur pied un helpdesk pour aider les entreprises, et plus précisément les PME. Le SPF est également l'une des parties de l'accord de coopération conclu entre les autorités fédérales et régionales veillant à la bonne implémentation de REACH. Le SPF contribue en outre aux activités du Comité d'analyse socio-économique de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et participe par ailleurs au sous-groupe du Groupe politique d'entreprise pour le Règlement REACH et le Règlement CLP.

Localisation

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Consultez notre site internet pour connaître les
adresses de nos différents sièges régionaux et
bruxellois.



Pour plus d'**informations**

Le Contact Center

Les citoyens et les entreprises peuvent entrer en contact avec le SPF via son « Contact Center ». Un personnel qualifié reçoit les appels ou les courriels, répond aux questions ou aide à obtenir l'information recherchée.

Vous pouvez joindre le Contact Center par :

- Tél. : 0800 120 33 (numéro gratuit) accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h,
- Fax : 0800 120 57 (numéro gratuit),
- E-mail : info.eco@economie.fgov.be

Le site internet

Le site internet du SPF Economie reflète ses différentes compétences et est présenté sous la forme de thèmes. Il offre aux entreprises et au grand public un très large éventail de documents dignes d'intérêt.

Pour plus d'informations :

<https://economie.fgov.be>

Accès direct à l'information statistique

<https://statbel.fgov.be>

Suivez le SPF Economie via :

- Sa newsletter externe :
<https://economie.fgov.be/fr/propos-du-spf/publications-strategiques/econews-la-newsletter-externe>



- Sa chaîne YouTube
<http://www.youtube.com/user/SPFEconomie>



- Son compte Twitter
<https://twitter.com/SPFEconomie>



- Son compte Facebook
<https://www.facebook.com/SPFEconomie>

- LinkedIn: **LinkedIn**
[linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie)



Conclusion

Des collaborateurs exerçant des métiers aussi diversifiés que spécialisés œuvrent chaque jour à la mise en place d'une politique économique efficiente en Belgique : il s'agit d'économistes, de juristes, de statisticiens, d'ingénieurs, de contrôleurs, de chimistes, de traducteurs, de communicateurs, de spécialistes en ressources humaines, etc.

Ces femmes et ces hommes collaborent au quotidien de sorte à offrir en permanence aux consommateurs et aux entreprises des services de qualité. Leur professionnalisme permet au SPF de réaliser son ambition et d'assurer pleinement son rôle de coordinateur, d'initiateur, de régulateur et de fournisseur d'informations dans le paysage économique belge.

Bref, tous les collaborateurs du SPF Economie contribuent à l'accomplissement de sa mission, « **créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique** ».

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte
Président du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Dépôt légal : D/2018/2295/05
Illustrations : © Stock Adobe.com